

ACCUEIL MUNICIPAL DE LOISIRS DU TOUQUET-PARIS-PLAGE
JUILLET-AOÛT 2022

* * * *

L'accueil municipal de loisirs du Touquet Paris Plage sera ouvert du **Lundi 11 Juillet au Vendredi 19 août 2022, de 9h00 à 17h00.**

Il est réservé aux enfants des classes maternelles (enfants ayant 2 ans dans l'année et plus), primaires et collège.

Le centre fonctionnera à l'Ecole Primaire Antoine de Saint Exupéry, 55 rue de Bruxelles et à l'Ecole Maternelle Blanche-Neige, 34 boulevard Daloz.

Le repas de midi sera servi dans les locaux du restaurant scolaire.

INSCRIPTIONS

Au Pôle Jeunesse – Centre Social – 29 Avenue de villemessant – 62520 LE TOUQUET

« LUNDI 7 JUIN 2022 »

PIECES A PRODUIRE IMPERATIVEMENT

- **Bulletin d'inscription complété avec soin (1 bulletin par enfant)**
- **Carnet de santé ou de vaccinations de l'enfant**
- **Dernière notification de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**
- **Attestation d'assurance extra-scolaire obligatoire**
- **Fiche sanitaire de liaison dûment remplie**



REMARQUES IMPORTANTES

Attention : Pour l'année 2022, les inscriptions pour le Centre de Loisirs doivent être impérativement réglées le jour de l'inscription ainsi que toutes les périodes réservées.

ASSURANCE

L'assurance individuelle extrascolaire est exigée lors de l'inscription.

L'assurance de la Ville ne couvre pas les dommages que votre enfant peut se causer à lui-même et à autrui (sauf responsabilité engagée du personnel).

ABSENCE :

Remboursement :

- Pour maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical
- Pour raison familiale (document officiel).

Pour un éventuel remboursement, nous fournir votre quittance acquittée, et un RIB.
Hormis c'est deux cas, aucun remboursement ne pourra être effectués.

SERVICE DE GARDERIE

Un service de garderie sera proposé, 7h45 le matin et jusque à 18h le soir.

○ TARIFS POUR 5 JOURS (Y COMPRIS LE GOUTER)

TARIFS POUR 5 JOURS POUR LA SEMAINE (Y COMPRIS LE GOUTER)				
Nombre d'enfants d'une même famille	FAMILLES TOUQUETTOISES		FAMILLES EXTERIEURES	
	CAF DU PAS-DE-CALAIS		CAF DU PAS-DE-CALAIS	
	Quotient 0 à 616	Quotient + 617	Quotient 0 à 616	Quotient + 617
1	24.50 €	25.30 €	41.70 €	42.20 €
2	23.50 €	23.95 €	40.50 €	40.90 €
3 et +	22.00 €	22.60 €	39.50 €	39.90 €
PARTICIPATION ½ JOURNEE FORFAIT SEMAINE Y COMPRIS LE GOUTER				
Nombre d'enfants d'une même famille	FAMILLES TOUQUETTOISES		FAMILLES EXTERIEURES	
	CAF DU PAS-DE-CALAIS		CAF DU PAS-DE-CALAIS	
	Quotient 0 à 616	Quotient + 617	Quotient 0 à 616	Quotient + 617
1	12.25 €	12.65 €	24.10 €	24.35 €
2	11.70 €	12.00 €	23.45 €	23.70 €
3 et +	10.80 €	11.40 €	22.60 €	22.85 €

Les familles dont les enfants prendront le repas de midi au Restaurant devront régler la somme de 16.50 € par semaine (soit 5 repas à 3.30 €). Les enfants ne prenant pas leur repas au restaurant scolaire auront la possibilité d'acheter un ticket repas à 3.30 € lorsque l'activité programmée le nécessite (pique-nique, déplacement à la journée). Les adultes (autre que les animateurs et équipe de direction du centre municipal de vacances (C.L.S.H) qui prendront leur repas au restaurant scolaire devront régler la somme de 7.00 € par repas.

○ **TARIFS POUR 4 JOURS (Y COMPRIS LE GOUTER)**

TARIFS POUR 4 JOURS POUR LA SEMAINE DU 11 JUILLET AU 15 JUILLET 2022 AINSI QUE LA SEMAINE DU 16 AOUT AU 19 AOUT 2022. (Sauf les samedis et dimanches).				
Nombre d'enfants d'une même famille	FAMILLES TOUQUETTOISES		FAMILLES EXTERIEURES	
	CAF DU PAS-DE-CALAIS		CAF DU PAS-DE-CALAIS	
	Quotient 0 à 616	Quotient + 617	Quotient 0 à 616	Quotient + 617
1	19.80 €	20.40 €	38.55 €	38.95 €
2	18.60 €	19.40 €	37.10 €	37.50 €
3 et +	17.45 €	18.15 €	36.05 €	36.40 €
PARTICIPATION ½ JOURNEE FORFAIT SEMAINE Y COMPRIS LE GOUTER				
Nombre d'enfants d'une même famille	FAMILLES TOUQUETTOISES		FAMILLES EXTERIEURES	
	CAF DU PAS-DE-CALAIS		CAF DU PAS-DE-CALAIS	
	Quotient 0 à 616	Quotient + 617	Quotient 0 à 616	Quotient + 617
1	9.90 €	10.20 €	22.00 €	22.25 €
2	9.30 €	9.70 €	21.40 €	21.60 €
3 et +	8.75 €	9.05 €	20.90 €	21.10 €

Les familles dont les enfants prendront le repas de midi au Restaurant devront régler la somme de 13.20 € par semaine (soit 4 repas à 3.30 €). Les enfants ne prenant pas leur repas au restaurant scolaire auront la possibilité d'acheter un ticket repas à 3.30 € lorsque l'activité programmée le nécessite (pique-nique, déplacement à la journée). Les adultes (autre que les animateurs et équipe de direction du centre municipal de vacances (C.L.S.H) qui prendront leur repas au restaurant scolaire devront régler la somme de 7.00 € par repas.